



Est ce que je vais récupérer mes points avant la décision de justice ?

Par **GRIZBAR**, le **07/01/2020** à **12:30**

Bonjour,

J'ai juste besoin d'un éclaircissement précis pour mon cas.

J'ai subi un test salivaire positif le 29/09/19 avec une suspension et une retention de mon permis immédiat.

J'ai reçu un premier courrier du préfet pour une suspension provisoire de 4 mois.

J'ai été auditionné par la police le 07/01/20 et le gardien de la paix, après avoir eu le magistrat au tel, m'a remis une convocation pour composition pénale (stage de sensibilisation à la prévention routière) en date du 30/03/20.

Pour information, j'ai reconnu les faits car je suis un consommateur très très occasionnel.

Lors du test salivaire positif du 29/09/19, il ne me restait que 2 points sur mon permis. D'après mon relevé intégral de points, mon dernier retrait de point (un stop) était le 10/02/17. Donc je devais récupérer la totalité de mes points après 3 ans sans perte de points donc le 10/02/20 (car des petits retraits de points avant le 10/02/17 ne m'ont pas été recrédités à cause du STOP du 10/02/17)

Voilà la question la plus importante que je me pose :

Est ce que mon délit de conduite sous stup du 29/09/19 va empêcher ma récupération automatique de mes points prévu le 10/02/20?

Sachant que le retrait de 6 points pour mon délit se fera qu'après le 30/03/20 et ma convocation pour composition pénale.

Merci d'avance de vos retours.

Kevin